

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 JANVIER 2026

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier le Conseil Municipal, dûment convoqué le douze janvier deux mille vingt-six s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS (arrivée à 20h20), Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET et Roseline TRAMBOUZE.

Absentes excusées avec pouvoir :

Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Katy VAZQUEZ DUDEK

Lucie ROCH donne pouvoir à Didier DUPIN

Secrétaire de séance : Christian LAREURE

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal suscite une remarque de la part de Madame TRAMBOUZE. Elle constate que les échanges concernant la location de la salle du restaurant scolaire ne figurent pas sur le procès-verbal du 8 décembre 2025. Monsieur le Maire lui répond que les éléments seront notés sur ce procès-verbal.

Voici ces informations :

Lors d'une location de la salle du restaurant scolaire, les services de police sont intervenus pour nuisances sonores. Selon la convention, il est stipulé que la musique forte est interdite après 20 heures. Si des débordements sont constatés, alors le chèque de caution sera encaissé. Ainsi, après débat, il est décidé d'encaisser le chèque de caution de 200 euros.

Le procès-verbal est approuvé avec 17 voix pour et une abstention (Madame Roseline TRAMBOUZE).

ORDRE DU JOUR

➤ **2026-001 : Avenant n°2 à la convention 2023 / 2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant n°2 à la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL (dossiers de retraite) par le Centre de Gestion de la Loire pour les années 2023 à 2026, fixant les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026.

Ce tarif a été fixé comme suit à compter du 1er janvier 2026 par la délibération du Conseil d'administration du CDG 42 du 16 décembre 2025 :

- ❖ Réalisation complète d'un dossier de liquidation sans estimations préalable 250 €
- ❖ Réalisation complète d'un dossier de retraite progressive 200 €
- ❖ Réalisation complète d'un dossier de liquidation invalidité 250 €
- ❖ Réalisation complète d'un dossier de liquidation avec estimation préalable 125 €
- ❖ Réalisation complète d'un dossier d'estimation préalable 125 €

- ❖ Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec 150 €
- ❖ Droit à l'information (cohortes) 75 €
- ❖ Compte individuel retraite pour mise à jour de la carrière 75 €
- ❖ La correction des anomalies remontant des DSN sur les comptes individuelles CNRACL des agents 50 €
- ❖ Les entretiens retraite individuels avec les agents au sein de la collectivité (vacation 3 heures pour 6 agents maximum) 500 €
- ❖ Les séances d'apprentissage / de pratique professionnelle / d'approfondissement des connaissances (en ½ journée ou journée complète) 300 € la ½ journée ou 500 € la journée
- ❖ Réunion d'information à destination des actifs (1/2 journée) 200 €

L'avenant est conclu pour la durée prévue dans la convention soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet avenant n°2 à la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG42.

➤ 2026-002 : Mise à disposition des salles en période électorale

D'une part, Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver la mise à disposition gratuite aux différents candidats ou à leurs représentants des salles municipales, pour l'organisation des réunions politiques et publiques dans le cadre des élections, en fonction de leur disponibilité.

Il est proposé de mettre à disposition gratuitement selon la disponibilité des salles :

- o Concernant les réunions internes : mise à disposition gratuite et sans limitation, de la salle Saint Vincent ou de la salle des réunions au-dessus de la mairie ;
- o Concernant les réunions publiques : mise à disposition gratuite de la salle des Vignes. Chaque liste de candidats pourra bénéficier de deux réunions publiques maximum.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette mise à disposition gratuite des salles en période électorale.

D'autre part, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition à l'accueil de la mairie un point de collecte des flyers de chaque liste, sans que le personnel n'intervienne. Madame PERRET informe que, pour sa campagne électorale, elle ne souhaite pas bénéficier de cet espace et estime que cela pourrait être gênant pour les secrétaires qui n'ont pas à être déranger par cette démarche. Par ailleurs, elle souligne que l'autre liste dispose déjà de deux autres points de collecte dans le village. Madame VALADE précise quant à elle que c'est une question de principe de neutralité.

Après débat, la proposition est adoptée avec 8 voix pour, 4 voix contre (Marcel DUMAS, Patricia PERRET, Sylvie RENARD et Roseline TRAMBOUZE), et 6 abstentions (Katy VAZQUEZ DUDEK, Isabelle ROUVIDAN, Chantal SAVARINO, Bernard PLACE, Patrick PORNET et Christine VALADE).

➤ **2026-003 : Création et composition de la Commission « course cycliste Tour Auvergne Rhône-Alpes »**

[arrivée de Patrick DUCROS]

Monsieur le Maire rappelle qu'une étape du tour « Auvergne Rhône Alpes » ex critérium du Dauphiné aura lieu le mardi 9 juin à Perreux. Il s'agit d'une étape contre la montre par équipe avec départ et arrivée à Perreux. La présentation officielle de cette course cycliste aura lieu le 29 janvier à 11h à l'Hôtel de Région.

Il explique qu'une commission spécifique pour cette organisation doit être mise en place.

Mesdames PERRET, VALADE, STALARS, RENARD et Messieurs BOIRE, DUCROS, ALEX DUPIN, PLACE, LAREURE, DUMAS se proposent pour être dans cette commission, ce qui fait un total de 11 élus. Des personnes extérieures au conseil municipal feront également parties de cette commission pour aider à trouver des partenaires privés.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette création et cette composition de la commission dénommée « course cycliste Tour Auvergne Rhône-Alpes ».

➤ **2026-004 : Modification de câblage de l'armoire AN (OP30575)**

Monsieur PLACE explique que des administrés du bas du bourg souhaitent bénéficier de la même amplitude horaire pour l'éclairage public que le reste du bourg. Cependant, cette partie du bourg n'est pas reliée à la même armoire, mais à celle de la route des Vavres. Il y a lieu d'envisager des travaux de modification du câblage de l'armoire AN.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant H.T.	% - PU	Participation
Modification du câblage de l'armoire AN	450 €	81.0 %	364 €
TOTAL	450 €		364 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification de câblage de l'armoire AN.

QUESTIONS DIVERSES

- **Ecole publique**

Madame STALARS informe que M. Vincent Guillerm, inspecteur éducation nationale Roanne-Est est venu en mairie pour échanger sur la tendance baissière des effectifs de l'école. À ce jour, la dotation des postes n'est pas réalisée car le budget de l'Etat n'est pas voté. Perreux a une stagnation prévisionnelle de ses effectifs qui peut être autant positive que négative. Nous sommes sur une ligne de crête. Il sera important d'argumenter auprès du DASEN une politique d'« investissement » dans la jeunesse (habitat locatif et maîtrise du foncier du bourg, nouveaux lotissements route des Granges fleuries et privilégier en qualité l'accueil des TPS et PS).

Une réunion de travail est prévue avec l'équipe enseignante, le sou de l'école, la SAC et la mairie se tiendra le jeudi 5 février 2026 à 18 h 30. Monsieur le Maire et Madame Fabienne STALARS, première Adjointe, participeront à cette rencontre aura pour objectif d'élaborer une stratégie pour la rentrée prochaine.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de communiquer beaucoup pour récupérer des enfants.

- **Accompagnement du Département « Village de caractère »**

Monsieur le Maire revient sur le discours de Madame Véronique CHAVEROT, conseillère départementale, où elle explique que le budget du Département sera réduit. Monsieur le Maire a eu la confirmation qu'il n'y aurait pas de financement pour les jobs d'été dans les points d'information en 2026. Madame STALARS informe que Madame Charlotte VERNAY, potière, avait assuré des interventions en 2024, tant en matière d'animation que lors de quelques permanences au point info, en complément de celles de la jeune recrutée par le Département. En juillet et août 2026, Charlotte assurera quatre animations, et une étude de devis est en cours pour son accueil au point d'information.

- **Mise à disposition étage mairie pour un lieu de stockage matériel pour le Club Culturel**

Monsieur le Maire informe que l'association nous a alertés sur les difficultés de stockage dans son box, en raison d'une mauvaise aération et de l'humidité qui s'y trouve. Des moisissures apparaissent sur ses costumes.

En attendant de trouver une solution pérenne, il lui sera proposé à l'association de stocker des objets légers au grenier de la mairie. Une convention sera rédigée et stipulera que cet espace ne devra pas accueillir de public.

- **Planning élections municipales**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de lui indiquer leur disponibilité pour assurer les bureaux de vote. Il demande à chaque tête de liste de lui transmettre les disponibilités de ses colistiers.

- **Retour vœux de la municipalité**

Monsieur le Maire dit avoir eu beaucoup de retours, positifs et intéressants. Il souligne que les élus des communes voisines n'ont pas pu se déplacer en raison d'un grand nombre de vœux le même jour. Monsieur LAREURE trouve qu'il est dommage que la sono de la troupe de théâtre ait été déjà installée au milieu de la salle, ce qui a fait perdre de la place.

- **Intervention de Monsieur Marcel DUMAS**

Il indique que le pont vers Prolians a de nouveau été tagué alors qu'il venait d'être nettoyé. Monsieur le Maire est d'accord mais souligne que cet ouvrage appartient à la DIR et non à la commune. Il met en garde contre les dépenses d'argent public.

- **Intervention de Madame Patricia PERRET**

Elle informe que les 40 ans des classes en 6 organisent une soirée théâtre avec la troupe la Décalcompagnie qui aura lieu les 27 et 28 février. Elle ajoute que le 28 mars, les classes en 6 fêteront la Sainte Patrick le 28 mars à la salle des Vignes.

Les Pariothons organiseront leur traditionnel loto le 20 mars prochain à la salle des sports.

- **Intervention de Madame Katy VAZQUEZ DUDEK**

Elle remercie au nom du Foyer Socio Educatif du collège des Etines la subvention versée pour permettre aux élèves de troisième de partir en voyage scolaire.

RAPPEL DE DATES

- La Saint Vincent : dimanche 25 janvier matin
- Commission finances : mardi 27 janvier 2026 à 19h
- Prochain Conseil Municipal : Lundi 16 février 2026 à 20h
- C.C.A.S. : mardi 24 février 2026 à 9h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance,

Christian LAREURE